

Susan George

**LES
USURPATEURS**

**Comment les entreprises transnationales
prennent le pouvoir**

SEUIL

Les usurpateurs

SUSAN GEORGE

Les usurpateurs

Comment les entreprises transnationales
prennent le pouvoir

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR MYRIAM DENNEHY
(EN COLLABORATION AVEC L'AUTEUR)

ÉDITIONS DU SEUIL
25, bd Romain-Rolland, Paris XIV^e

ISBN 978-2-02-109326-1

© Éditions du Seuil, octobre 2014, à l'exception de la langue anglaise

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

À Nick

Au fil des ans, j'ai mis au point cinq questions démocratiques [à poser à une personne influente] : « De quel pouvoir êtes-vous investi ? Par qui ? Dans quel intérêt l'exercez-vous ? À qui êtes-vous tenu de rendre des comptes ? Et comment faire pour se débarrasser de vous ? » S'il n'est pas possible de se débarrasser de ceux qui nous gouvernent, c'est qu'il ne s'agit pas d'un régime démocratique.

Tony Benn (1925-2014),
discours d'adieu au Parlement, 2001.

Nous sommes cernés

Nous sommes cernés. Lobbyistes au service d'une entreprise ou d'un secteur industriel, PDG de transnationales dont le chiffre d'affaires est supérieur au PIB de plusieurs des pays dans lesquels elles sont implantées, instances quasi étatiques dont les réseaux tentaculaires se déploient bien au-delà des frontières nationales : toute une cohorte d'individus et d'entreprises qui n'ont pas été élus, qui ne rendent de comptes à personne et dont le seul objectif est d'amasser des bénéfices est en train de prendre le pouvoir et d'orienter la politique officielle, qu'il s'agisse de santé publique, d'agroalimentaire, d'impôts, de finance ou de commerce.

Les entreprises promeuvent leurs intérêts par l'intermédiaire de groupes de lobbying, de soi-disant « comités d'experts » et autres organes *ad hoc* qui outrepassent subrepticement leurs fonctions jusqu'à s'arroger un statut quasi officiel. Leurs campagnes de relations publiques sont menées au profit de telle ou telle entreprise ou d'un secteur industriel tout entier. Elles se dotent parfois de leurs propres organismes internationaux et s'ingèrent dans les affaires internationales à coups de financements et de subventions. Elles participent même à la rédaction de traités commerciaux stratégiques, qui se négocient dans le plus grand secret mais toujours sous l'œil attentif des représentants du secteur privé.

Cette clique entrepreneuriale, qui tient les citoyens ordinaires

sous sa coupe, ne s'embarrasse guère de l'intérêt public et du bien commun. En Amérique du Nord et en Europe en particulier, elle a amorcé une véritable mutation politique dans laquelle on peut voir une « émergence de l'autorité illégitime ».

Je n'ai rien contre les entreprises privées, du moment qu'elles s'en tiennent au domaine qui est le leur. Mais le gouvernement au sens où on l'entend habituellement, celui qui est dirigé par des responsables clairement identifiables et élus démocratiquement, se trouve aujourd'hui affaibli, voire supplanté, par des crypto-gouvernements auxquels la classe politique a fait des concessions délibérées, forcées, ou tout simplement irréflechies. En conséquence, bien des décisions qui affectent notre vie quotidienne ont été déléguées à ces géants industriels.

Plutôt que de parler de « multinationales » comme on le fait habituellement, je préfère qualifier ces entreprises de « transnationales » (ETN¹). Cet acronyme, d'ailleurs officiellement utilisé par les Nations unies, me semble le plus approprié : la plupart des dirigeants de ces entreprises sont en effet ressortissants du pays où elles ont leur siège social. Le qualificatif de multinationales reste pertinent dans la mesure où ces entreprises ont des bureaux, des usines et des clients dans plusieurs pays. Mais ceux qui les dirigent conservent un ancrage familial, social, politique et culturel dans leur pays d'origine : ils en connaissent bien les usages, ils bénéficient d'un accès privilégié au gouvernement et ils savent quelles démarches seront susceptibles de servir au mieux les intérêts de l'entreprise.

Directeurs généraux, directeurs des opérations et directeurs financiers, responsables de la recherche et du développement et membres du conseil exécutif sont donc, pour la plupart, originaires du pays où l'entreprise a son siège social. En ce sens, on peut dire que Nestlé est suisse, Total français, General

1. Une liste des sigles et acronymes les plus utilisés figure en fin d'ouvrage.

Motors américain et Siemens allemand, même si ces groupes déploient leurs activités dans bien d'autres pays que le leur.

Le recrutement national des cadres dirigeants est peut-être censé garantir leur loyauté, même si, pour réussir dans le monde de l'entreprise, la seule allégeance qui vaille est envers l'entreprise même. De fait, les dirigeants d'entreprise ne se préoccupent guère du sort des pays dans lesquels sont implantées leurs usines, fût-ce leur propre patrie. Pour accroître leurs bénéfices, ils n'hésiteront pas à fermer des usines ni à licencier des ouvriers, compatriotes ou non.

Portés par la vague de mondialisation, ils se sont dotés de leurs propres méta-organisations en charge de tel ou tel domaine, comme l'environnement. Certaines de ces ramifications sont à la fois « méta » et « méga » : ainsi du Forum économique mondial, plus connu sous le nom de Davos, la station de sports d'hiver suisse où il se réunit annuellement. L'ambition de ses participants est bien simple : se rendre maîtres du monde.

Les grandes entreprises opèrent aujourd'hui au niveau national, européen, supranational, et jusque dans le cadre des Nations unies. Depuis plusieurs années déjà, elles envoient des délégations aux conférences officielles de l'ONU ; plus récemment, elles ont eu la bonne idée de fonder leurs propres organisations officiellement hébergées au sein des Nations unies et de ses agences spécialisées. Les gouvernements sont de plus en plus au service des ETN, plutôt que du peuple.

De manière générale, et jusqu'à preuve du contraire, je ne crois pas aux conspirations. Je crois en revanche aux *intérêts*. Mes lecteurs ne manqueront pas d'apprécier la différence entre une théorie paranoïaque du complot et une description factuelle du pouvoir que s'arrogent les entreprises. Nous en trouvons des exemples tout autour de nous, même s'ils sont parfois difficiles à discerner. C'est ce que j'espère mettre au jour ici.

Je commencerai par exposer mes motivations et la vision politique que j'entends promouvoir. Comme la plupart de mes

précédents travaux, le présent ouvrage s'interroge sur l'identité des véritables détenteurs du pouvoir, sur leur manière de l'exercer et sur les objectifs qu'ils se donnent. Le pouvoir dont il est question ici prend appui sur une idéologie néolibérale plus ou moins explicite, totalement illégitime et non démocratique. Pour que les choses soient bien claires, je rappellerai brièvement en quoi l'autorité légitime et démocratique se distingue de celle qui ne l'est pas – ces distinctions peuvent paraître évidentes mais, dans les faits, elles sont trop souvent escamotées.

Je montrerai ensuite que l'autorité illégitime connaît aujourd'hui un essor spectaculaire et que la démocratie est menacée par ce fléau qu'est l'idéologie néolibérale. L'Occident, où cette idéologie est le plus profondément ancrée, est pris en tenailles par deux modèles normatifs : l'héritage des Lumières d'une part, la grande régression néolibérale d'autre part. Ayant déjà consacré deux ouvrages¹ à dénoncer la propagation du néolibéralisme, je ne m'attarderai pas sur ce point et aborderai directement la question de son illégitimité.

Dans les chapitres suivants, j'avancerai des exemples concrets pour montrer comment les fonctions du gouvernement légitime se trouvent peu à peu investies par des instances illégitimes, non élues et opaques, dont la liste s'allonge chaque jour. Sans prétendre à l'exhaustivité, j'expliquerai pourquoi certains processus méritent d'être surveillés de près. Je m'attacherai tout particulièrement à dénoncer le pouvoir dégage de toute responsabilité, qui n'a pas à rendre compte de ses activités et qui est d'autant plus difficile à contrer qu'il avance masqué. Si nous voulons exercer le moindre contrôle sur les grandes entreprises, il convient de nous interroger d'abord sur les fondements philosophiques et éthiques de nos propres revendications.

1. *La Pensée enchaînée. Comment les droites laïque et religieuse se sont emparées de l'Amérique*, Fayard, 2007, et « *Cette fois, en finir avec la démocratie* ». *Le rapport Lugano II*, Seuil, 2012.

Questions de principe

Qu'est-ce qui légitime le pouvoir ?

Au XXI^e siècle, la légitimité est indissociable de la démocratie. Sans elle, toutes les formes de pouvoir ne sont que des variations sur le thème de l'oppression, qu'on choisisse de l'appeler tyrannie, autocratie, dictature ou autre. Le pouvoir illégitime dont il sera question ici ne recouvre pas les tyrannies, les dictatures, les États autoritaires à parti unique, etc. Mon propos n'est pas de dénoncer la prise de pouvoir politique et l'usurpation des fonctions normales du gouvernement, mais bien plutôt les entreprises guidées par le profit et leurs divers serviteurs et ramifications qui s'arrogent des pouvoirs jadis réservés aux élus. Cette forme sournoise de pouvoir illégitime est tellement difficile à identifier qu'elle n'a même pas encore de nom. On pourrait la qualifier de « corporatocratie ». Elle ne découle pas de décisions officielles et explicites ; elle s'installe progressivement, imperceptiblement, souvent sans être considérée comme une oppression ou une usurpation par ceux qui, bon gré mal gré, s'y soumettent.

En quoi le pouvoir légitime et démocratique se distingue-t-il de celui qui ne l'est pas ? Sachant que les mots sont lourds de sens, mes lecteurs me pardonneront d'attaquer d'emblée deux de mes bêtes noires.

Au terme bien connu de « gouvernement », et quitte à en

dénaturer le sens, on préfère désormais celui de « gouvernance ». En ancien français, la gouvernance désignait certes l'habilité politique et la capacité à assurer le maintien de l'ordre, mais ce terme s'appliquait principalement au comportement individuel et à la gestion domestique. Il a été transposé dans le contexte de l'entreprise dans les années 1970 et la formule de « gouvernance d'entreprise » est aujourd'hui entrée dans l'usage. La bureaucratie européenne, par abus de langage, en a fait un synonyme de « gouvernement ». Si la gouvernance peut se définir comme « l'art de gouverner sans gouvernement », n'est-ce pas justement ce que fait la Commission européenne ? Il semble qu'elle cherche à esquiver des questions épineuses en se gardant bien de parler de « gouvernement », notion qui, en Europe, implique depuis quelques siècles déjà la démocratie et qui, dans l'Europe actuelle, fait cruellement défaut. Par la même occasion, ce terme sert à cautionner l'ingérence de diverses influences et entités extérieures, et notamment les grandes entreprises, dans les affaires européennes.

L'autre expression qui m'est odieuse est celle de « partie prenante¹ ». Une partie prenante est un acteur dont les intérêts personnels, matériels, commerciaux ou économiques peuvent être affectés par une décision ou un projet. Il ou elle est forcément aussi citoyen, mais ces deux qualités ne se recoupent pas. En choisissant d'en faire un synonyme de « citoyen », la Commission européenne omet de rappeler qu'un citoyen a non seulement un *intérêt*, mais aussi un *droit* politique, civil et moral à participer au gouvernement de sa ville, de sa région et de son pays.

Mettons que vous, citoyen, souhaitiez être « partie prenante » dans les négociations en vue d'un accord entre l'Union européenne et les États-Unis, comme celui dont nous aurons l'occasion de parler plus loin. Vous ne serez même

1. En anglais : *stakeholder*.

pas autorisé à consulter les documents de travail, encore moins à vous asseoir autour de la table ou à exprimer votre opinion. On naît citoyen ; on devient partie prenante si et seulement si les véritables détenteurs du pouvoir consentent à nous reconnaître comme telle.

Qu'est-ce que la légitimité au sens où l'entendent les citoyens du monde occidental, et bien d'autres de par le monde ? Le pouvoir légitime se définit par les conditions suivantes : élections libres et justes des représentants du peuple ; gouvernement constitutionnel ; état de droit ; égalité devant la loi ; séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ; mécanismes de contrôle et de contrepoids ; séparation de l'Église et de l'État.

À ces conditions, il faudrait ajouter la liste toujours en expansion des droits et des libertés individuelles et collectives, initialement formulée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et par le Bill of Rights qui, en 1791, a apporté les dix premiers amendements à la Constitution des États-Unis d'Amérique.

Ces droits incluent la liberté d'opinion, d'expression et de culte, la liberté de la presse, etc. Autant de notions jadis considérées comme révolutionnaires, et qui l'étaient assurément, même quand elles en étaient encore à leurs balbutiements. À l'époque de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en France et du Bill of Rights aux États-Unis, l'esclavage se pratiquait encore dans l'un et l'autre de ces pays, les femmes et les minorités n'avaient pas le droit de vote, et la censure sévissait. Les Lumières nous ont apporté la notion de droits individuels et celle de gouvernements librement élus, tenus de protéger et de garantir ces droits.

On pourrait faire remonter les origines de ce mouvement à la fin du xvii^e siècle, à l'invention de l'imprimerie en 1440, à la redécouverte des humanités à la Renaissance ou encore à la Réforme protestante, autant d'événements

historiques qui ont sans doute été précurseurs. On s'accorde cependant pour situer les Lumières au XVIII^e siècle. Les philosophes des Lumières ont promu non seulement la notion de droits et de libertés, mais celle de devoirs et de normes de conduite pour les citoyens individuels et celle de bien commun. C'est de là que vient la devise de la République française, liberté (dans la mesure où elle n'empiète pas sur celle d'autrui), égalité (du moins face à la loi, mais non dans la distribution des richesses) et fraternité (reformulation de la règle d'or « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse ») : nous faisons tous partie d'un même corps et nous sommes réunis par un projet commun. Ces penseurs, qui avaient pris le parti de la raison et de la science contre le dogme et la superstition, ont introduit des concepts radicalement novateurs, comme celui de progrès collectif et de bonheur individuel¹.

Pourquoi défendre le modèle des Lumières ?

Je crois qu'il est de notre devoir de perpétuer et de faire fructifier l'héritage démocratique des Lumières, aujourd'hui mis en péril par le pouvoir illégitime. Au lendemain de la Grande Dépression et de la Seconde Guerre mondiale, les luttes menées depuis cent cinquante ans pour diffuser la démocratie et faire valoir nos droits semblaient avoir enfin porté leurs fruits. Les mânes des révolutionnaires français, des membres du Conseil national de la Résistance, de Franklin

1. Thomas Jefferson, principal auteur de la Déclaration d'indépendance, a choisi d'y inscrire « la vie, la liberté et la recherche du bonheur » car « c'est pour défendre ces valeurs que les hommes ont instauré un gouvernement ». Saint-Just, lui, déclarait : « Le bonheur est une idée neuve en Europe. » Cette notion inédite a été au cœur de la lutte pour les droits individuels et collectifs et pour l'émancipation.

Roosevelt et de John Maynard Keynes veillaient sur nous. L'État-providence, même s'il était encore loin d'être parfait, incarnait la plus belle victoire que l'Occident ait jamais remportée. À l'ère de la décolonisation, la perspective d'un « développement » des pays les plus pauvres laissait espérer des lendemains meilleurs. Hélas, la propagation d'un nouvel ensemble de valeurs et le délitement de l'État n'ont pas tardé à nous faire déchanter.

Les Lumières ont été éclipsées par une idéologie de l'égoïsme, de l'appât du gain et de la cruauté. La Grande Régression néolibérale a gagné du terrain, malgré les preuves accablantes de son action délétère pour presque tout le monde, à l'exception des très riches, des grands patrons et de ceux qui raflent la mise dans ce grand casino qu'est devenue l'économie mondiale. Qui aurait pu imaginer que cette engeance sorte encore plus forte de la catastrophe financière de 2007-2008 dont nous continuons de faire les frais¹ ?

Le modèle néolibéral, qui promet la prospérité et l'emploi pour tous, n'a ni les moyens ni la volonté de tenir ces promesses. Il s'est discrédité sur tous les plans – intellectuel, empirique et moral. Il est dépourvu de tout fondement théorique, scientifique ou économique. Son application s'est avérée préjudiciable à l'immense majorité d'entre nous. Quant à sa moralité, elle est indéfendable si l'on part du principe que le gouvernement a pour mission de garantir une société équitable, assurant le plus grand bien possible au plus grand nombre. Malgré une série d'échecs accablants, la régression néolibérale a prévalu, toujours au profit des classes et des entreprises les plus riches et les plus puissantes et au détriment des classes moyennes et des précaires.

Les inégalités se creusent inexorablement. En Europe, l'indice de valeur économique produite sur une année don-

1. Voir Susan George, « *Cette fois, en finir avec la démocratie* », *op. cit.*